

Un nouvel ordre de l'armée "infiltrer" les droits des Palestiniens :

Une déclaration de Kairos Palestine (Jérusalem le 18/04/2010)

Kairos exprime son désarroi et son indignation concernant un nouvel ordre de l'armée israélienne qui va cataloguer des dizaines de milliers de Palestiniens vivant en Cisjordanie comme des "infiltrés" – officiellement parce qu'ils n'ont pas les permis requis – et donner aux autorités militaires toute autorité pour leur déportation. Nous condamnons cette action et appelons les Églises du monde entier à exiger publiquement la révocation de cet ordre relatif à la "prévention des infiltrations" (Amendement N°2) émis par les autorités militaires israéliennes.

Le nouvel ordre (signé en octobre 2009 mais non diffusé est programmé pour prendre effet le 13 avril 2010) modifie un ordre émis en 1969 après l'occupation officielle par Israël de la Cisjordanie et de Jérusalem. Le nouvel amendement qualifie d'"infiltré" une personne qui est entrée dans la zone illégalement après la date d'effet ou une personne qui est présente dans la zone mais n'est pas légalement en possession d'un permis (amendement au paragraphe 1.1.B), ce qui le/la rend :

- a) Susceptible d'une déportation presque immédiate,
- b) Potentiellement susceptible d'être condamnée jusqu'à sept années de prison, et
- c) Responsable de payer le coût de son emprisonnement et de sa déportation.

En outre, l'armée peut différer la présentation d'un individu devant une commission d'appel jusqu'à huit jours, en dépit du fait qu'elle peut décider son expulsion dans les 72 heures qui suivent l'ordre, ce qui veut dire, en pratique, que des gens peuvent être déportés sans aucune forme d'audition légale (cf. amendement à la section 3 C.D.).

Qui exactement l'armée israélienne va-t-elle considérer comme "infiltrés" ? Selon Amira Hass du journal Haaretz "la formulation de l'ordre est à la fois général et ambigu" sur la question

(<http://www.haaretz.com/hasen/pages/ShArtVty.jhtml?sw=amira+hass&itemNo=1162>

075). Et même, fait remarquer l'ONG israélienne HaMoked, Centre pour la Défense des Individus, la déclaration est tellement vague qu'elle pourrait permettre à "l'armée israélienne de vider la Cisjordanie de presque la totalité de ses habitants palestiniens." (http://hamoked.org.il/news_main_en.asp?id=904)

Ceci étant dit, l'ordre amendé propose que la nouvelle définition d'"infiltré" s'applique en premier lieu :

- Aux Gazaouis vivant en Cisjordanie dont les adresses sont encore enregistrées dans la Bande de Gaza et à leurs enfants nés en Cisjordanie et
- Aux Palestiniens qui se sont réinstallés en Cisjordanie dans le cadre de regroupements familiaux.

De nombreux autres cas peuvent également être visés :

- Les Jordaniens résidant en Cisjordanie,
- Les résidents palestiniens de Jérusalem,
- Les conjoints de Palestiniens nés à l'étranger et

- Les citoyens étrangers travaillant en Cisjordanie, en particulier avec les ONG et les groupes de défense des droits humains.

Les implications du nouvel ordre ont plusieurs caractéristiques. Il s'agit :

- D'un dépeuplement évident de force militaire,
- D'un ordre destructeur et cynique qui réduit des milliers de gens à la condition d'"étrangers en situation illégale" dans leur propre maison,
- D'une menace qui, indépendamment de son degré d'application, va confiner les Palestiniens dans leurs villages et les séparer davantage des centres vitaux de l'économie, de la santé, de l'éducation et de la vie sociale en contribuant à
- "franchir un pas abusif de plus vers la création de changements démographiques en Cisjordanie et le renforcement d'un régime qui crée une discrimination entre les gens en fonction de la religion et de la nationalité" comme cela a été écrit dans une lettre jointe adressée à Ehud Barak par un groupe de neuf ONG.

Les facteurs ci-dessus vont engendrer davantage de peur et d'insécurité chez les Palestiniens, ce qui, en retour peut conduire à des violences et compromettre toute perspective de paix dans la région.

En plus de constituer un défi aux droits humains fondamentaux, l'ordre militaire viole avec arrogance divers éléments du droit international, y compris l'article 49 de la quatrième convention de Genève qui interdit le déplacement de force de civils d'un territoire occupé, ainsi que le principe d'autodétermination stipulé par le droit international.

Kairos Palestine appelle les Églises du monde entier, ainsi que les organisations d'Églises, les Chrétiens et l'ensemble de la communauté internationale à condamner ces actions scandaleuses et à travailler au rétablissement de la justice, ce qui est à la fois notre demande et notre droit. Nous vous demandons en outre d'engager des actions vigoureuses :

- Pour nous soutenir et vous interposer face à ces derniers empiètements sur les droits des Palestiniens,
- Pour prendre contact avec les représentants israéliens pour dénoncer cet ordre militaire,
- Pour prendre contact avec vos propres ambassades nationales en Palestine/Israël, ainsi que les ambassades israéliennes dans vos propres pays et leur demander d'intervenir auprès d'Ehud Barak et d'autres membres du gouvernement israélien pour prévenir cette promulgation.
- Pour informer largement le public de vos diverses communautés et réseaux et les médias sur ces actions inhumaines.

Dans tous les cas, veuillez insister sur le fait que cet ordre, non content de criminaliser abusivement des milliers de gens, va aussi compromettre encore plus les efforts pour une paix juste en Palestine/Israël.

"Par notre amour nous dépassons les injustices pour jeter les bases d'une nouvelle société, pour nous et pour nos adversaires. Notre avenir et le leur ne font qu'un : ou bien un cercle de violence dans lequel nous périssons ensemble, ou bien une paix dont nous jouissons ensemble." (Document Kairos Palestine 4.3).

Des lettres demandant la révocation de cet ordre sont à adresser à :

Ehud Barak, Minister of Defence, Ministry of Defence
37 Kaplan Street, Hakirya, Tel Aviv 61909, Israel
Fax: +972 3 691 6940
Email: minister@mod.gov.il
Salutation: Dear Minister

Au Ministre des Affaires Étrangères d'Israël : +972-2-530-3111

À l'ambassadeur d'Israël en France

À l'ambassadeur de France en Israël

Avec, s'il vous plait, une copie de vos courriels à : Kalimatuna@gmail.com

Kairos Palestine (www.kairospalestine.ps <<http://www.kairospalestine.ps>>) est un groupe de Chrétiens palestiniens auteur de "Un moment de vérité" – une parole de Chrétiens palestiniens au monde à propos de l'occupation de la Palestine, une expression "de foi, d'espoir et d'amour depuis le cœur de la souffrance palestinienne", et un appel à la solidarité pour mettre fin à six décennies d'oppression. Ce document a été publié en décembre 2009.

George S. Rishmawi

*Coordinator,
Siraj, Center For Holy Land Studies
Beit Sahour, Schoold Street
P.O.Box 48
Palestine*